

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A199-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A199

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_13

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Monsieur Régis MARTIN

Thématique : Ressources/ Finances

Objet : Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets, la SPLA sollicite la CPA pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 4 200 000 € sur l'exercice 2013.

En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2009_A109 du 26 juin 2009, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la création de la ZAC de la Burlière à Trets.

La réalisation de la première tranche de 10,9 hectares a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au travers d'une concession d'aménagement par décision du Bureau du 29 septembre 2010.

Par courrier en date du 25 octobre 2012, la SPLA a transmis à la CPA un bilan prévisionnel dynamique actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les premiers travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA propose de ne pas recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2013, d'un montant de 4 200 000€, remboursable avant le 31 décembre 2013, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

VU la délibération n°2009-A109 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 portant création de la ZAE de la Burlière à Trets ;

VU la délibération n°2010-B432 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 portant sur la passation d'un contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU la délibération n°2011-A093 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 portant sur l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2010) de la concession d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU le courrier de sollicitation en date du 25 octobre 2012 du Directeur de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » accompagné du bilan prévisionnel dynamique actualisé ;

VU l'avis de la Commission des finances du 13 novembre 2012,

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 4 200 000 euros sur l'exercice 2013 remboursable au 31 décembre 2013 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires et ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE LA BURLIERE A TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2013 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapiere, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La première tranche de l'opération a pour objectif d'offrir des terrains d'activités aux entreprises implantées à proximité du centre ville.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2013.

Cette avance de trésorerie s'élève à 4 200 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 25 octobre 2012.

Cette avance de trésorerie 2013 consentie par la CPA devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2013.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2013, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

Aix en Provence, le 25 Octobre 2012

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Monsieur Paul SERRE
Directeur Général des Services
CS 40868
13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET : ZAC BURLIÈRE TRET
Avance de trésorerie

OL (CSa) n°1095-2012



2012185PLR1095

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Burlière, nous avons sollicité, pour l'année 2012 auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, une avance de trésorerie de 4.200 000 € pour couvrir les dépenses de l'opération.

Notre plan de trésorerie fait ressortir le même besoin de 4 200 000 € pour l'année 2013 dans le CRAC approuvé ci-joint.

Nous réitérons donc notre sollicitation pour cet exercice. Le remboursement sera effectué le 31 Décembre 2013.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir confirmer, par courrier, la date à laquelle le Conseil Communautaire pourra délibérer.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur



Jean-Louis VINCENT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2012

3. Communauté du Pays d'Aix : nouvelle présentation des CRACS

- 3.1. Aix-en-Provence : L'Enfant
- 3.2. Lambesc : la Bertoire
- 3.3. Trets : La Burlière

Monsieur BRAMOULLÉ demande à Monsieur COLOMBERO de présenter cette question.

Monsieur COLOMBERO rappelle que le 20 avril 2012 et le 6 juin 2012, les CRAC des opérations concédées par la Communauté du pays d'Aix à la SPLA Pays d'Aix Territoires ont été présentés et approuvés.

Par la suite, ces bilans financiers ont été transmis à la CPA pour validation par l'Assemblée délibérante.

Le travail commun entre nos services et ceux de notre concédant ont conduit à de légers ajustements notamment en matière de gestion de la TVA.

Aussi, pour que l'ensemble des validations soit en phase, les documents mis à l'approbation de la CPA sont également proposés au Conseil d'Administration.

Bien sûr, aucun changement de fond n'est intervenu depuis les séances du mois d'avril et de juin.

❖ L'Enfant :

Prise en compte du montant des travaux correspondant au dossier de réalisation modificatif et au nouveau programme des équipements publics validé par la CPA le 12 juillet 2012.

❖ Bertoire :

Correction d'une erreur matérielle sur le montant global de la participation de la CPA à l'opération : 646 740 € au lieu de 646 124 €.

Report début 2012 d'une partie de la participation facturée en 2011 mais perçue effectivement en 2012 (40 000 €)

❖ Pour les trois bilans :

Prise en compte de la gestion de la TVA.

Le Conseil approuve les corrections présentées qui n'influent pas sur les résultats d'exploitation présentés précédemment.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CRAC LC06-LC01-LC02 CA SEPT2012.xls

Le Directeur
Jean-Louis Vigneron

ZAC BURLIERE

Intitulé	Bilan		Fin 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016/2020	Bilan	
	Approuvé	Réalisé								Total	Nouveau
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32 180	533 049	290 087	242 931	-1 566 563	306 671	1 029 826	-1 611 191	1 746 932	338 693	370 873
DEPENSES	8 511 553	72 041	9 933	62 108	3 194 526	698 468	1 790 730	3 021 469	368 485	8 145 719	-365 834
ETUDES											
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	3 622 223	2 030		2 030	2 130 726	237 370	533 500	10 125	79 970	2 993 721	-628 502
TRAVAUX	3 542 000				1 062 600	354 200	1 062 600	2 675 200		4 092 000	550 000
HONORAIRES	421 176	10 078		10 078	45 962	120 886	120 886	271 272	23 000	480 998	59 822
FRAIS DIVERS					5 000		4 000	5 000		19 000	19 000
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS											
CHARGES FINANCIERES	366 154										
REMUNERATIONS:	560 000	59 933	9 933	50 000	50 000	54 936	69 744	59 872	265 515	560 000	-366 154
Rémunérations forfaitaires	510 640	59 933	9 933	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 707	510 640	0
Rémunérations variables	49 360					4 936	19 744	9 872	14 808	49 360	0
Reprise TVA											
RECETTES	8 479 373	605 059	300 020	305 039	527 963	1 005 139	2 820 556	1 410 278	2 115 417	8 484 412	5 039
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES											
PARTICIPATIONS	7 051 390					705 139	2 820 556	1 410 278	2 115 417	7 051 390	0
Participations concédant	1 427 963	600 000	300 000	300 000	527 963	300 000	0	0	0	1 427 963	0
Participations autres	1 427 963	600 000	300 000	300 000	527 963	300 000				1 427 963	0
SUBVENTIONS											
AUTRES PRODUITS											
PRODUITS FINANCIERS	20	5 059	20	5 039						5 059	5 039
REBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS											
Reprise TVA											
FINANCEMENT											
AMORTISSEMENTS					4 200 000	0	0	-4 200 000	0	0	0
EMPRUNTS (REBOURSEMENT)	0				0	4 200 000	4 200 000	4 200 000	0	12 600 000	12 600 000
AVANCES (REBOURSEMENT)											
TRESORERIE (SORTIES)						4 200 000	4 200 000	4 200 000		12 600 000	12 600 000
MOBILISATIONS	0										
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)											
AVANCES (ENCAISSEMENTS)											
TRESORERIE (ENTREES)					4 200 000	4 200 000	4 200 000			12 600 000	12 600 000
Recettes TTC (clients)	9 861 445	605 059	300 020	305 039	527 963	1 143 346	3 373 385	1 686 692	2 530 039	9 866 485	0
Depenses TTC (Fournisseurs)	9 998 293	87 863	9 933	77 930	2 614 853	824 600	2 128 043	3 601 942	375 217	9 632 518	
TVA											
TRESORERIE PERIODE	-136 848	517 197	290 087	227 109	2 113 110	318 746	1 245 342	-6 115 249	2 259 548	338 693	0
TRESORERIE CUMUL			290 087	517 197	2 630 307	2 949 053	4 194 394	-1 920 855	338 693		

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAÏNS MASINI



19 DEC. 2012